

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 09/06/2023

<b>Date de la convocation</b> 02/06/2023	L'an 2023 et le 9 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
<b>Date d'affichage</b>	
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 18 Présents : 14 Votants : 14	
	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : COTIGNY Jérôme, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, DEGRAVE Bertrand, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane
	Excusé(s) : Mmes : ACCABAT Evelyne, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, MOUSSET Bruno
	Secrétaire : M. GOMPERTZ Stéphane
Réf : 29_2023	<b>Objet de la délibération : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs</b>
<b>A l'unanimité</b> Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu le Code Électoral, et notamment le titre II et le titre III « désignation des délégués des conseils municipaux »,
<b>Mention exécutoire : Oui</b>	Vu le Code Général des collectivités territoriales,
	Vu le décret N° 2023-257 du 6 avril 2023, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
	Vu l'arrêté N°78-2023-05 du 16 mai 2023 du Préfet des Yvelines, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,
	Vu la circulaire NOR:IOMA 2308397J du 30 mars 2023, sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
	Considérant que le dimanche 24 septembre 2023 se dérouleront les élections sénatoriales, que lors de ces élections voteront les délégués de chaque commune, désignés par le conseil municipal, afin d'élire les sénateurs,
	Considérant que les élections de ces délégués et suppléants doit avoir lieu le 9 juin 2023,
	Considérant que l'arrêté préfectoral N°78-2023-05 du 16 mai 2023 fixe à 5 le nombre de délégués et à 3 le nombre de suppléants à élire par

le conseil municipal de la ville de Chavenay

Considérant que les délégués et les suppléants sont élus simultanément sur une même liste par les conseillers municipaux suivant le système de la proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,

Après avoir pris connaissance de la liste de candidats au mandat de délégués et suppléants à l'ouverture de la séance du conseil municipal le 9 juin 2023 à 19h, soit :

- CHAVENAY

Après avoir procédé à la nomination du bureau électoral composé de Mme Brenac Myriam, maire, de M. Gompertz Stéphane, secrétaire et un des membres les plus âgés, M Couineau Xavier, membre le plus âgé, et Mme Braems Alice et M. Cotigny Jérôme, membres les plus jeunes,

Le Conseil municipal

- Procède au vote sans débat et à bulletins secrets

Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction, ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

- Prend acte des résultats mentionnés dans le procès-verbal portant désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Bulletins de vote : 14

Bulletin nul et blanc : 0

Suffrages exprimés : 14

La liste « Chavenay » obtient :

- 5 délégués
- 3 suppléants

Les personnes proclamées élues dans leur ordre de classement sont les suivantes :

Titulaires :

FOUGERES Dominique
BRENAC Myriam
MOUSSET Bruno
DISERVI/STOY Hélène
COTIGNY Jérôme

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 078-217801521-20230613-29\_2023-DE



Suppléants :

LUTZ Françoise
DEGRAVE Bertrand
SOURIAU Emmanuelle

Les délégués titulaires et suppléants présents acceptent leurs fonctions respectives,

M. MOUSSET Bruno contacté par Mme le Maire, accepte sa fonction de délégué titulaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/06/2023  
Madame le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

